AQUITAINE
Axe 8 : OFFRE MEDICALE

Module n°1 : MODULE 2 – La gouvernance hospitalière

Contexte

Appuyé sur l’analyse stratégique, l’analyse des politiques publiques de santé et la sociologie des organisations, ce module permet d’appréhender le management médical dans son contexte politique et institutionnel, de structurer son positionnement managérial dans une logique systémique mais aussi d’utiliser des outils simples de gestion et d’aide à la prise de décision.

Objectifs

Comprendre l’évolution du système de santé et son impact sur la place du médecin manager au sein de l’établissement : -Acquérir une vision systémique de l’organisation actuelle du système de santé pour mieux comprendre son rôle sa place dans cette organisation -Acquérir les bases et outils de la gestion de projet -Engager un projet d’application managérial réaliste et ambitieux

Programme

JOUR 1 : L’organisation actuelle du système de santé ; son rôle, sa place dans cette organisation - Enjeux et défis du système de santé : les besoins de la population et les réponses du système de santé. Effets de crise et tendances longues. -Le nouveau cadre réglementaire : ma santé 2022, loi RIST, numérique en santé, place des usagers -Les impacts systémiques, organisationnels et humains : articulation entre niveaux stratégique/opérationnel, le rôle du manager, les enjeux pour la QVCT

JOUR 2 : Les bases et outils de la gestion de projet -Identifier et savoir utiliser son positionnement managérial dans les projets -Les leviers pour agir en situation de changement -Accompagner, piloter, contribuer dans le cadre des projets : notion de projet en termes managérial, diagnostic initial et projection, outils et méthodes de suivi

Engager un projet d’application managérial réaliste et ambitieux -Choisir, définir et s’engager dans son action managériale : fixer les priorités, mesurer les risques, s’engager en développant sa valeur ajoutée.

Public
Tout personnel médical en situation de management

Exercice
2025

Nature
AFN

Organisé par
CHU de Bordeaux et IEP

Durée
14 heures

Typologie
Action prioritaire (ex DPC)